



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe

CHÂTILLON (JU)



Châtillon, juin 2023

Bulletin municipal N°06

COMMUNICATION OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHÂTILLON

MÉRITES SPORTIFS 2022

Lors de la cérémonie du 9 juin 2023, nous avons pu décerner les mérites sportifs aux athlètes suivants :

- Maude Chirivi, gym-danse, 3^{ème} rang cantonal en catégorie active en individuel et 3^{ème} rang cantonal en catégorie active à deux ;
- Linoï Droz, gym-danse, vice-championne cantonale jeunesse 2 et 3^{ème} rang cantonal en catégorie active à deux ;
- Noé Kottelat, Meilleur défenseur de Suisse en Inline Hockey ;
- David Schlüchter, canicross, champion Suisse vétérans ;
- Théo Schlüchter, canicross, champion Suisse cadet ;

Encore un grand BRAVO à chacun et chacune.

FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU COMMUNAL - RAPPEL

Le bureau communal sera fermé durant les vacances d'été soit du :

Vendredi 30 juin 2023 au dimanche 16 juillet 2023

Veuillez donc prendre vos dispositions si vous avez besoin de certains documents.

En cas d'urgence durant cette période, vous pouvez contacter le vice-maire (M. Domont Sébastien) au 078 604 93 32.

INFORMATION DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - ELÉVATION DU DEGRÉ D'INCENDIE

En l'absence de précipitations substantielles depuis le 17 mai dernier et de l'épisode de bise qui a suivi, le service de l'environnement a élevé le degré de danger d'incendie en forêt à un niveau de **danger « marqué » (degré 3)** sur l'ensemble du territoire cantonal. Il est assorti d'un appel à la plus grande prudence pour faire du feu en forêt et à proximité.

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE MERCREDI 28 JUIN 2023 A 20H00, SALLE COMMUNALE RAPPEL

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présentée par M. et Mme Fenoglio Patrick et Marie-Claire, ressortissants français et camerounaise, domiciliés à Châtillon ;
3. Prendre connaissance du décompte final du projet de protection contre les crues et consolider le crédit ;
4. Prendre connaissance du décompte final du projet de réalisation de mesures du PGEE ;
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2022 et voter les dépassements budgétaires ;
6. Discuter et décider de l'adhésion au Centre de Collecte et de Valorisation (CCV) ;
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

23 JUIN ET 1^{ER} AOÛT À LA CABANE DE LA CÔTATTE

Nous vous informons que la cabane de la Côtatte est ouverte à toute la population. Tous ceux qui souhaitent s'y retrouver durant les journées du 23 juin et du 1^{er} août peuvent s'y rendre sans autre.

CONSOMMATION DE L'EAU

En raison des conditions météorologiques estivales, nous vous remercions de consommer l'eau raisonnablement en s'abstenant du lavage de véhicules, de places, façades, etc. afin d'éviter d'éventuelles restrictions.

AVIS A LA POPULATION DE CHÂTILLON



Dimanche 25 juin 2023 FERMETURE DES ROUTES

La route cantonale et les routes communales utilisées par le parcours du SlowUp seront **fermées à la circulation automobile de 9h00 à 17h30**.

On ne pourra pas sortir, respectivement venir à Châtillon par Courrendlin et Courtételle. Par Rossemaison, il sera possible d'accéder et de parquer sa voiture sur le chemin de remaniement direction Rossemaison, qui sera utilisé comme parking.

Si vous avez planifié un déplacement automobile, **votre voiture devra être parquée avant 9h00 du matin** à cet endroit (nord du village de Châtillon, chemin partant du rond-point).

Merci pour votre compréhension.

VOLS AU VILLAGE

Suite à plusieurs vols dans des véhicules du village, nous vous recommandons de bien fermer vos véhicules et ne pas y laisser d'objets de valeur.

En cas de problème ou si vous constatez une personne suspecte au village, nous vous remercions d'en informer directement la police au 117.

TONTE ET AUTRES NUISANCES SONORES

Pour assurer la quiétude du village et par respect du voisinage, nous vous rappelons les horaires autorisés pour les travaux bruyants selon article 44 al. 1 du règlement de la police locale :

L'utilisation des tondeuses à gazon à moteur, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est **interdite**

- le dimanche et les jours fériés,
- les autres jours de 12h à 13h et de 20h à 8h,
- le samedi dès 18h.



REPRÉSENTATIONS DE LA COMPAGNIE À VOIR

Une erreur s'est glissée dans le dernier bulletin municipal dans les dates des représentations de la compagnie à voir.

Les dates des représentations du théâtre « Paul m'a laissé sa clé ! » sont :

- Jeudis 19 et 26 octobre 2023
- Vendredis 20 et 27 octobre 2023
- Samedis 21 et 28 octobre 2023
- Dimanche 22 octobre 2023

AGENDA 2023

- **SLOW-UP**
Dimanche 25 juin 2023 (pas d'arrêt à Châtillon)
- **ASSEMBLÉE COMMUNALE**
Mercredi 28 juin 2023
- **PIQUE-NIQUE RESO**
Mardi 15 août 2023 à la Côtatte
- **30^{ème} ANNIVERSAIRE GROUPEMENT DE JEUNESSE**
Vendredi 1^{er} septembre 2023
- **FÊTE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT ET DU GROUPE CULTUREL**
Dimanche 1^{er} octobre 2023
- **THÉÂTRE joué par la Cie à Voir Châtillon**
Je 19 – ve 20 – sa 21 et di 22 octobre 2023
Je 26 – ve 27 et sa 28 octobre 2023
- **JOURNÉE ENTRETIEN (SDEC)**
Samedi 28 octobre 2023
- **OUVERTURE DU CARNAVAL (CHÂTI-CLIC)**
Samedi 11 novembre 2023 à 11h11
- **SPECTACLE DE NOËL**
Vendredi 15 décembre et samedi 16 décembre 2023
- **FENÊTRE DE L'AVANT À LA CÔTATTE (SDEC)**
Dimanche 17 décembre 2023
- **LOTO DES SOCIÉTÉS DE TIR ET FSG**
Jeudi 28 décembre 2023

VACANCES ESTIVALES



Le conseil communal vous souhaite à tous et toutes un très bel été.